



La Commune



Pétition : Non à la fermeture des Archives de Fontainebleau !

Publié le mardi 27 mai 2014



CGT-Archives

PÉTITION EN DÉFENSE DES ARCHIVES NATIONALES

NON À LA FERMETURE DU SITE DE FONTAINEBLEAU !

Depuis le 28 mars 2014, le site des Archives nationales de Fontainebleau (Seine-et-Marne) est totalement fermé après l'annonce par le ministère de la Culture de la présomption de l'existence d' " un risque portant sur la stabilité structurelle de l'ouvrage. Ce risque imprévisible dans son ampleur et dans le temps peut porter atteinte à la sécurité des personnes. "

l'interdiction d'accès concerne les deux principaux bâtiments bellifontains, les Unités 1 et 2 (inaugurées respectivement en 1977 et 1984), bâtiments qui accueillent la totalité des activités humaines du site : les dépôts d'archives avec 160 kilomètres linéaires de capacité de stockage répartis sur 5 niveaux enfouis ; les salles de lecture, espaces d'accueil et d'exposition ; les postes de travail, bureaux, ateliers, outils, machines, ordinateurs, documents administratifs, etc. Ce sont 53 femmes et hommes qui travaillent quotidiennement et méticuleusement à leur bon fonctionnement.

Les Archives nationales ont été créées par décret le 12 septembre 1790 et leur ouverture au public sans restriction ni discrimination a été proclamée par la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794). Les Archives nationales sont un service public qui a en charge la collecte, la conservation, la communication et la valorisation des documents d'archives (des papyrus mérovingiens jusqu'à nos jours) des principales administrations de l'État, ministères, établissements et services : pour leur propre fonctionnement, mais aussi pour la recherche, l'enseignement, la documentation historique ou la généalogie. Surtout, les documents d'archives permettent à la population de pouvoir établir, et donc faire valoir, des droits comme ceux touchant à la citoyenneté, la nationalité, les carrières, la propriété, la succession, la famille, etc.

Une des causes expliquant la possible dégradation des bâtiments réside certainement dans le déménagement expéditif de 8 000 tonnes de documents d'archives en moins de 18 mois (entre 2012 et 2013) vers le nouveau centre de Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Notez que ce déménagement aurait dû être mené sur 3 ou 4 ans pour ménager les structures et combler les départs de documents pour Pierrefitte par la collecte des nouveaux documents sur site. En effet, ce mouvement trop massif, trop précipité et sans aucune étude préalable sur les conséquences physiques possibles a entraîné un déséquilibre des bâtiments.

Face à ce désastre, l'administration continue d'évoquer un possible déménagement " temporaire " des documents d'archives restantes vers le site de Pierrefitte-sur-Seine. En fait, une telle opération signifierait la mort pure et simple du site de Fontainebleau. D'abord parce qu'elle aggraverait certainement le déséquilibre des bâtiments en les vidant d'environ 4 000 tonnes de documents restants, ensuite parce que, vu le coût d'un

déménagement de ce type, le temporaire ne peut que devenir définitif.

Ainsi, la menace de perdre les bâtiments bellifontains et leurs 160 kilomètres linéaires de capacité de stockage est une catastrophe sans précédent pour l'institution. En effet, le nouveau centre d'archives de Pierrefitte-sur-Seine, inauguré en février 2013 par le Président de la République, M. François Hollande, et la ministre de la Culture, Mme Aurélie Filippetti, a coûté près de 300 millions d'euros. Il dispose d'une capacité de stockage de 320 kilomètres linéaires et est prévu pour accueillir les archives définitives de l'État pour les 30 prochaines années. Or, la cessation d'activité du site de Fontainebleau (190 kilomètres linéaires de rayonnages) entraînerait, dans moins de 5 ans, la saturation totale du site de Pierrefitte-sur-Seine. Ainsi, les Archives nationales seraient incapables de remplir leur mission.

Enfin, si le site de Fontainebleau est abandonné par les Archives Nationales cela signifierait la disparition d'un service public culturel de l'État essentiel à la démocratie mais aussi la liquidation de 53 emplois, quasi tous occupés par des femmes et des hommes habitant le sud Seine-et-Marne.

Fontainebleau, le 26 mai 2014

[petition_sauvons_les_an_fontainebleau](#)

PÉTITION EN DÉFENSE DES ARCHIVES NATIONALES

**NON À LA FERMETURE DU
SITE DE FONTAINEBLEAU !**

**AVEC LES PERSONNELS DES ARCHIVES NATIONALES, JE DEMANDE
À M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**

**- LE MAINTIEN SUR LE SITE DE FONTAINEBLEAU
D'UN CENTRE D'ARCHIVES NATIONALES DE PLEIN EXERCICE ;**

**- LA REMISE EN SERVICE DES BÂTIMENTS (Unités 1 et 2)
AVEC RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION NÉCESSAIRES ;**

- LE MAINTIEN DES DOCUMENTS D'ARCHIVES SUR SITE ;

**- LE MAINTIEN SUR SITE DE TOUS LES EMPLOIS
ET POSTES DE TRAVAIL.**

**NOM :
PRÉNOM :
QUALITÉ :
ADRESSE / COURRIEL :
SIGNATURE :**

Signatures de soutien à retourner :

par courrier postal : CGT-Archives, 56 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

par courrier électronique : cgt.archives@culture.gouv.fr

par télécopie : 01 40 27 63 66

VOUS AUSSI, SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION EN DÉFENSE DES ARCHIVES !

[petition_sauvons_les_an_fontainebleau](#)